



## Passage aux 35 heures et RTT rénumérés.

Par **Mary 37**, le **04/05/2019** à **17:53**

Bonjour,

Mon amis fonctionnaire Territorial de catégorie C est passé aux 35h en 2002, il travaillait 39h/semaine. A l'époque et jusqu'au 31/12/2018 la mairie payait le passage des 35h au 39h en heures supplémentaires. Il n'avait donc pas de RTT. Le 20/12/2018 Le maire lui annonce à l'oral qu'il n'ont pas le droit, alors on lui dit qu'au 1/01/2019 il devra prendre des RTT, et finits les heures supplémentaire. Cela lui engendre une baisse de salaire de 200€ environ par mois.

Il n'a signé aucun document lui annonçant ce nouveau procédé.

Avons nous un recours ? On t'il le droit d'effectuer cette démarche, alors que cela fait 16 ans que la situation est comme cela ?.

Dans lattente de votre reponse.

Mary